



EUROPEAN  
MICROFINANCE WEEK 2013

THE FUTURE OF MICROFINANCE:  
INVESTING IN INCLUSIVE GROWTH

# ■ Impact de la Révolution du Jasmin sur la microfinance en Tunisie

Mahmoud Montassar Mansour, Directeur Général de l'Autorité de Contrôle de la  
Microfinance

13 novembre 2013

Après la révolution du 14 janvier 2011, les tunisiens ont découvert les vrais niveaux de **pauvreté et d'inégalités régionales** :

- un taux de pauvreté de plus **12%**,
- un taux de vulnérabilité ou de précarité dépassant **le tiers** de la population,
- un taux de chômage moyen de plus de **16%**, pouvant atteindre plus de **40%** dans certaines régions,
- un taux de chômage chez les diplômés de plus de **25%**.



**la microfinance** a été rapidement identifiée comme l'un des outils pouvant réduire ces inégalités et lutter contre **l'exclusion financière et sociale**.

**Une étude stratégique** a été menée en concertation avec les ministères concernés, les opérateurs et les bailleurs de fonds impliqués, sous la supervision et coordination du Ministère des Finances.



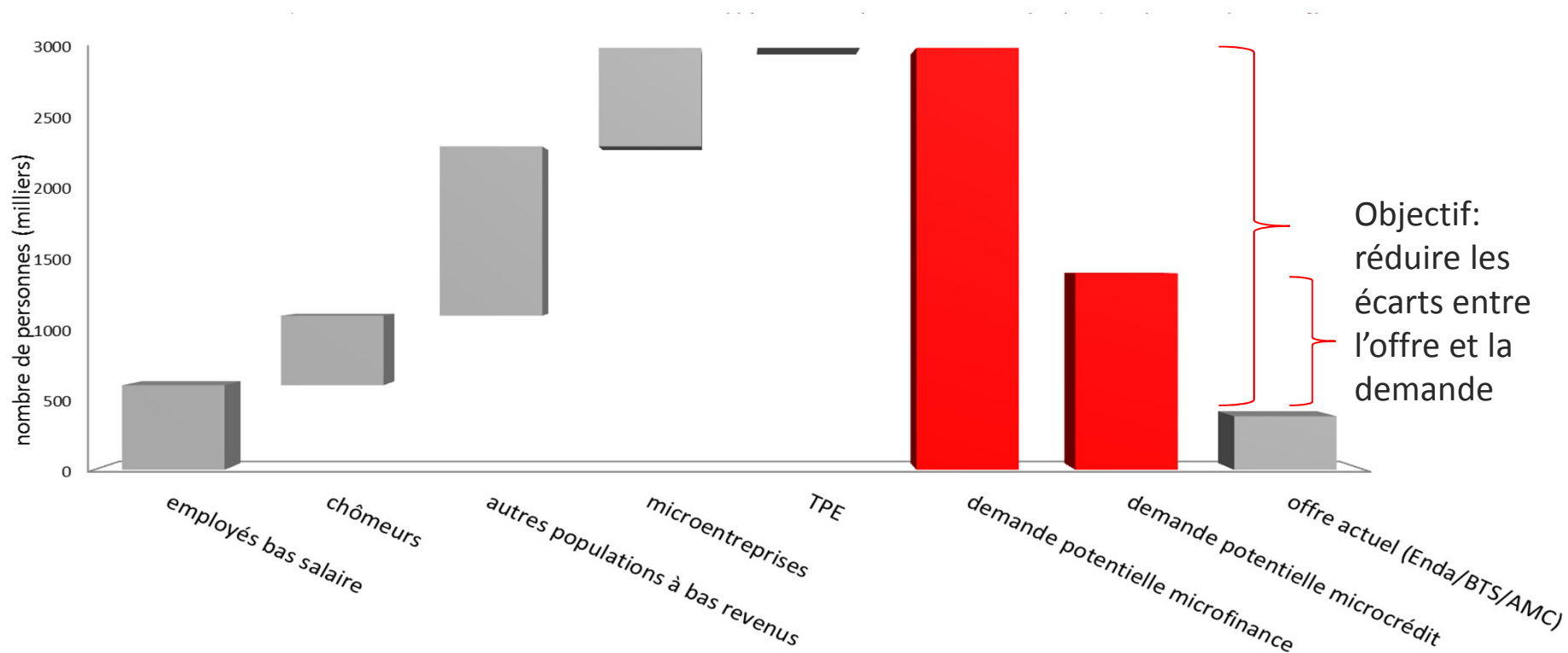
**Une vision concertée :**

Une microfinance **socialement responsable et pérenne** qui, à travers l'accès pour le plus grand nombre de personnes à des services financiers de qualité, contribue à la lutte contre **l'exclusion financière**, au développement harmonieux des régions et à la consolidation du tissu économique.

# Demande potentielle pour la microfinance en Tunisie

EUROPEAN  
MICROFINANCE WEEK 2013

THE FUTURE OF MICROFINANCE:  
INVESTING IN INCLUSIVE GROWTH



## 4 axes stratégiques sur 3 ans :



**Axe 1:** Mettre en place **un cadre réglementaire** et **une supervision** encourageant l'évolution du secteur.

**Axe 2:** Contribuer au **développement des régions** et des segments prioritaires:

**Axe 3:** **Structurer le secteur** pour inscrire son impact dans la durée:

**Axe 4:** Promouvoir et accompagner **une croissance responsable** du secteur

# L'évolution du cadre réglementaire

EUROPEAN  
FINANCE WEEK 2013

THE FUTURE OF MICROFINANCE:  
DRIVING INCLUSIVE GROWTH

11/2011

- Décret-loi 2011-117 portant organisation de l'activité des IMF

01/2012

- Arrêté relatif à la fixation du montant maximum du microcrédit et des conditions de son octroi par les IMF

09/2012

- Décret 2012-2128 fixant les modalités de fonctionnement de l'ACM

01/2013

- Arrêté relatif aux procédures d'octroi des agréments aux IMF et leur évolution institutionnelle

04/2013

- Arrêté relatif à la fixation des missions des unions des institutions de microfinance.

04/2013

- Arrêté relatif à la nomination du Président et des membres du CA de l'ACM

2013/2014

- Les normes comptables pour les IMF
- Audit externe
- Normes de gouvernance, de transparence financière et de gestion
- Les exigences minimales de traitement équitable de la clientèle par les IMF
- Contributions financières des IMF

# L'autorité de contrôle de la microfinance : Les mandats

EUROPEAN  
MICROFINANCE WEEK 2013

THE FUTURE OF MICROFINANCE:  
INVESTING IN INCLUSIVE GROWTH



## Projets en cours et perspectives

- **La centrale des risques** pour le secteur de la microfinance: échéance premier trimestre 2015
- **L'observatoire de l'inclusion Financière** (Fonctions : Second semestre 2014)
- Octroi d'agrément pour des IMF en **SA**
- **La restructuration** des AMC (289 AMC) à travers des regroupements (Fusion/ affiliation à des unions)





EUROPEAN  
MICROFINANCE WEEK 2013

THE FUTURE OF MICROFINANCE:  
INVESTING IN INCLUSIVE GROWTH

**Merci de votre attention**